

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- ▼ Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02 juillet 2019 portant création du Diplôme Universitaire THROMBOSE, HEMOSTASE EN HEMATOLOGIE
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU,
 Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire THROMBOSE, HEMOSTASE EN HEMATOLOGIE (T2H).

Article 2 : Le jury est présidé par le Docteur Grigoris GEROTZIAFAS (MCU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Joseph GLIGOROV (PU-PH)

Docteur Marc-Antoine BENDERRA (PH)

Docteur Chrysa PAPAGEORGIOU (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mai 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

Bruno RIOU